

Ce qui fera l'actualité sanitaire et médico-sociale en 2020

Autonomie, retraites et gouvernance seront les maîtres mots de l'année 2020

Publié le 03/01/20 - 11h28

Après être revenu sur les temps forts de la vie sanitaire et médico-sociale de 2019, Hospimedia s'est penché sur les grands faits d'actualité attendus en 2020. Revue de détails des chantiers de l'année avec, en point d'orgue, la loi Grand âge et autonomie, les retraites, la réforme des autorisations et celle de la gouvernance hospitalière.

Les acteurs du secteur du grand âge l'attendent avec [impatience](#), la future loi Grand âge et autonomie devrait passer devant le Parlement en 2020, à la suite d'une longue concertation et d'une série de rapports. Ces débats parlementaires autour de cette nouvelle loi sur la perte d'autonomie brosseront un large panel de [sujets](#), comme le maintien à domicile, grâce notamment aux conseils départementaux et à une réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie, la fusion des soins et de la dépendance dans la tarification des Ehpad, sans oublier le décloisonnement entre domicile et établissement.

Les fins de carrière concertées en janvier

La réforme des retraites sera particulièrement scrutée par les acteurs du monde de la santé et du médico-social. Si la question de l'âge pivot et le régime par points concernent l'ensemble de la population, la pénibilité, autour des heures de nuit, le régime spécial des médecins et la retraite progressive les concernent plus spécifiquement. Le chantier de l'aménagement des fins de carrière de la fonction publique hospitalière, dans le cadre de cette réforme, sera notamment [lancé](#) dès le 13 janvier.

Plus spécifiquement pour les établissements de santé, l'année sera émaillée par la vaste [réforme](#) des autorisations. Un chantier déjà débuté avec des concertations menées par la DGOS pour revoir la réglementation. Cette réforme des autorisations se traduira dès le premier trimestre par la publication de décrets pour certaines activités, comme le [SSR](#) et la [cardiologie](#) interventionnelle. Des projets de décret seront également soumis à concertation au cours de l'année pour la majorité des activités, dont la [psychiatrie](#). Par ailleurs, la nouvelle certification V2020 de la Haute Autorité de santé (HAS) sera mise en place cette année.

Des indications sur la gouvernance médicalisée en mars

Les hôpitaux seront également pleinement concernés par la refonte de leur gouvernance. La concertation sur les commissions médicales de groupement ([CMG](#)) doit aboutir par la publication d'une ordonnance et de textes d'application dans le courant de l'année. Les [pistes](#) de la mission ministérielle sur la médicalisation de la gouvernance sont attendues en mars. L'ordonnance sur la gouvernance, devant inclure les professionnels de ville, des nouveaux hôpitaux de proximité est également attendue au cours du premier semestre. Elle sera suivie de la première liste des établissements labellisés sur la base des nouveaux critères.

Ces nouveaux hôpitaux de proximité bénéficieront d'une nouvelle [tarification](#) votée dans la loi de financement de la sécurité sociale. Les [urgences](#), la [psychiatrie](#) et le [SSR](#) verront également leur tarification évoluer en 2020. La campagne tarifaire doit traduire les engagements du Gouvernement dans le cadre de son [plan](#) d'urgences, avec

une hausse minimale de 0,2%. L'objectif national des dépenses d'assurance maladie sera fixé à 2,4%. Du côté du handicap, les deux scénarios du comité Serafin-PH feront l'objet d'études d'impact avant une décision ministérielle, suivie d'une [expérimentation](#) en 2021.

D'autres arbitrages sont attendus concernant le pacte de refondation des urgences. Le service d'accès aux soins est promis pour l'été 2020, mais dès janvier, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, va [trancher](#) sur les recommandations du rapport sur la mise en œuvre de ce pacte. Sa décision sur le numéro unique est particulièrement attendue. À noter que sur la psychiatrie et le numérique en santé, les feuilles de route continueront d'être mises en œuvre.

La fin des plans ?

L'année 2019 est la dernière année du plan Cancer et du plan Maladies neurodégénératives. Si les suites à donner du second ne sont pas encore connues, le premier verra lui succéder une stratégie décennale de lutte contre le cancer. Du côté du plan de développement des soins palliatifs, achevé fin 2018, le rapport d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales est toujours attendu.

Des mesures annoncées mises en œuvre

D'autres mesures annoncées en 2019 seront mises en œuvre à compter de 2020. Il s'agit notamment de la [stratégie](#) de mobilisation et de soutien aux aidants que le Gouvernement propose de décliner en 17 mesures. Pour les personnes en situation de handicap, l'accent sera mis sur l'accès aux soins, avec des consultations dédiées. Il s'agit de l'un des [engagements](#) du Comité interministériel du handicap. D'autres mesures pourraient être annoncées en 2020 sur les aides techniques, après publication d'un nouveau rapport.

Une nouvelle formation pour la haute fonction publique

Du côté des ressources humaines, d'importants chantiers seront menés. Il s'agit, en premier lieu, de mesures d'application de la [loi](#) sur la fonction publique. Des textes réglementaires sur la protection sociale et le remplacement de directeurs par des personnes issues du privé sont notamment attendus. La haute fonction publique sera également attentive aux propositions de l'avocat Frédéric Thiriez sur la [formation](#) de cette catégorie de fonctionnaire. Côté formation des professionnels de santé, le numerus clausus et la première année commune aux études de santé (Paces) seront effectivement supprimés à la rentrée universitaire 2020.

S'agissant des professionnels de santé, la fusion des quatre premiers échelons du statut de praticien hospitalier sera en vigueur en 2020. Les infirmiers sont, quant à eux, dans l'attente de précisions sur certaines de leur mission. Si la pratique avancée aux urgences est acquise, le référentiel des actes exclusifs des Ibode, déjà [retardé](#), est attendu de de pied ferme, de même que le cadrage des missions des infirmiers coordinateurs. Pour l'ensemble des professionnels de santé, la nouvelle [réglementation](#) anti-cadeaux devrait être rapidement publiée. Plus spécifiquement sur les métiers relatifs au grand âge, une conférence sociale est attendue, après [l'annonce](#) d'Agnès Buzyn, mais aucune date n'est fixée.

Quelques changements pour le domicile

Pour le champ de l'aide à domicile, la contemporanéité du crédit d'impôt sera effectivement mise en place, après son adoption par le Parlement. Pour l'hospitalisation à domicile, l'année sera marquée par la publication d'une nouvelle [circulaire](#) visant à accompagner son développement. Quant aux prestataires de santé à domicile, ils espèrent toujours une réforme de leur rémunération.

Les Rasa à la place des Ehpad ?

L'année 2020 sera peut-être celle de la transformation sémantique des Ehpad en Rasa, pour résidence d'aide et de soin pour les aînés. Une [préconisation](#) du Haut Conseil de l'âge qui prépare par ailleurs une note sur le recours des personnes âgées aux emplois à domicile et l'organisation des services d'aide à domicile. **Le [programme Maison gourmande et responsable de lutte contre la dénutrition dans 500 Ehpad](#) sera quant à lui engagé dès janvier et s'écoulera au fil de l'année.** En mars, les Ehpad seront également visés par une campagne de promotion sur l'hygiène des mains.

Du côté du Parlement, l'année sera rythmée, en plus des traditionnelles lois de finances en fin d'année, par la bioéthique et la programmation pluriannuelle de la recherche. Sur le plan judiciaire, le [procès](#) du scandale du Mediator se poursuit avant un verdict dans le courant de l'année. D'autres rapports et publications divers sont également attendus sur les 1 000 premiers jours de la vie, la transformation des établissements et services d'aide par le travail, les recommandations de la HAS sur le polyhandicap, le bilan des conférences départementales des financeurs de la perte d'autonomie sans oublier le rapport de Denis Piveteau sur l'habitat inclusif.

Enfin, l'année 2020 sera aussi celle des élections municipales, lors desquelles de nombreux acteurs du monde de la santé et du médico-social se présenteront.

La rédaction